

## Conseil communal du 25/11/20

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été voté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

3. Démission de Mademoiselle Justine NIZET de son mandat de conseiller communal – Acceptation

Cette démission a été acceptée à l'unanimité.

4. Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller - Prise d'acte

Le nouveau conseiller est Monsieur Damien Fontaine (MR-Liste du Bourgmestre).

5. Tableau de préséance des conseillers communaux - Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité.

6. Accueil Temps Libres - Rapport d'activités 2019-2020 - Plan d'actions 2020-2021 - Information  
Nous sommes intervenus pour remercier le collège d'avoir entendu nos propositions d'activités artistiques pendant l'accueil temps libres.

En ce qui concerne l'appel à candidature pour des cycles artistiques dans les écoles, le mail a uniquement été envoyé aux Bibliothèque, Foyer culturel, maisons de jeunes qui devaient ou pouvaient relayer l'info ou proposer des associations.

Selon Monsieur l'Echevin, « En effet, aucune diffusion n'a été faite autrement et l'idée n'était pas spécialement de toucher les indépendants ou personnes donnant des cours dans le domaine artistique comme activité complémentaire ».

Nous avons souligné le peu de visibilité de cet appel à candidature. Lorsque nous avons demandé au collège pour quelles raisons il n'avait pas adressé cet appel à tous les artistes de la commune, Monsieur l'Echevin nous a répondu « si vous avez une liste, je la veux bien ». Quelle surprise ! Nous avons souligné le fait que cela démontrait peut-être un manque d'intérêt de la commune envers les artistes locaux. Monsieur le Bourgmestre nous a répondu qu'il y avait probablement une liste au Foyer Culturel.

7. Rapport annuel d'un conseiller communal représentant la Commune au sein d'un conseil d'administration - sclr OURTHE AMBLEVE LOGEMENT - Présentation

8. Convention de vente au parc résidentiel de week-end du Domaine Hautes Fagnes Relax - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

9. Subsidés 2020 - Phase V - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Vous pouvez retrouver le détail de ces subsidés sur le site de la commune.

10. Modification budgétaire n°2 du CPAS - Exercice 2020 - Approbation

Nos conseillers du CPAS se sont abstenus sur ce point, nous nous abstenons également.

16 voix « pour » et 6 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont et CDH +)

11. N°040/371-01 - Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2021 – Approbation  
Article 1er - Il est établi, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, 2600 centimes additionnels au précompte immobilier.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

12. N°040/372-01 - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2021 - Approbation

Article 1er - Il est établi du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume, qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice d'imposition.

Article 2 - La taxe est fixée à **8,5% de l'impôt des personnes physiques** dû à l'Etat pour le même exercice, calculé conformément aux dispositions du Code des Impôt sur les revenus.

Ce point est approuvé à 17 voix « pour » et 2 voix « contre » (CDH +).

13. Représentation de la Commune - Associations et sociétés diverses - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

14. Représentation de la Commune - asbl Agence Locale pour l'Emploi (ALE) - Approbation

Le représentant de notre Mouvement Citoyen est Monsieur Dominique Piton.

Ce point a été voté à l'unanimité.

15. Représentation de la Commune - Intercommunales - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

16. Marché de Travaux - Travaux d'égouttage : pose d'un tuyau de récolte des eaux pluviales et traitées - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

17. Marché de Fournitures - Acquisition de revêtements pour voiries (froid et chaud) - 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

18. Marché de Fournitures - Acquisition de bétons - 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

19. Marché de Fournitures - Acquisition d'empierrement de carrière - 2021 - Approbation

Nous avons proposé à la commune de tenir compte du coût du transport dans l'offre de prix, ce qui a été fait.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

20. Assemblée générale ordinaire d'Intradel du 17.12.2020 - Approbation

Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

21. Assemblée générale ordinaire de la SPI du 15.12.2020 - Approbation

Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont)

M. Delvaux en tant que mandataire délégué représentera la Commune de Sprimont sans présence physique à l'assemblée générale. Cette représentation se fera par vidéoconférence.

22. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scrl du 15.12.2020 - Approbation

Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

M. Beaufays, conseiller du Mouvement Citoyen de Sprimont, en tant que mandataire unique représentera la Commune de Sprimont physiquement à l'assemblée générale.

23. Assemblée générale ordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 15.12.2020 - Approbation  
Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

24. Assemblée générale ordinaire de Néomansio Intercommunale du 16.12.2020 - Approbation  
Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

25. Assemblée générale ordinaire de IMIO du 09.12.2020 - Approbation  
Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

26. Assemblée générale ordinaire de RESA du 16.12.2020 - Approbation  
Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

27. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE Intercommunale SCRL du 17.12.2020 - Approbation  
Ce point a été approuvé à 15 voix « pour » et 4 « abstentions » (Mouvement Citoyen de Sprimont).

28. Fabrique d'Eglise Vierge des Pauvres - Modification Budgétaire 2020 N°1 - Approbation  
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

29. Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - Modification budgétaire 2020 N°1 - Approbation  
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

30. Changement de dénomination de rue - Rue de Wachiboux - Approbation  
Cette voirie portera le nom de « rue Champs des Oiseaux ».  
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

31. Enseignement communal - Bulletins scolaires - Dérogation exceptionnelle et temporaire -  
Ratification  
Ce point a été ratifié à l'unanimité.

## Questions orales d'actualité

**MCS** : le Mouvement Citoyen de Sprimont a pris connaissance avec satisfaction que le Collège s'était penché sur un projet de budget participatif et tenait à le soutenir dans cette optique. Souhaite savoir :

- pourquoi avoir choisi un budget participatif et pas, par exemple, une enveloppe citoyenne ?
- un marché a été lancé pour la mise en place d'un budget participatif. Il représente une estimation de 15.000€ soit +/- 10% d'un budget participatif considéré comme efficace pour une commune comme celle de Sprimont. Ce n'est pas la solution la plus idéale ni la plus économique. Pourquoi faire appel à des sociétés extérieures alors qu'il y a d'autres possibilités ? En effet, d'autres communes ont l'expérience d'un budget participatif et pouvaient être interrogées puisqu'elles ont fait part de leurs expériences et de leurs difficultés, la Fédération Rurale de Wallonie (par l'intermédiaire du PCDR) peut apporter son aide, comme d'autres asbl qui ont une réelle expérience en la matière. - ne serait-ce pas l'occasion de former du personnel à ce type de technique, puisque dans le futur il y aura d'autres occasions de s'atteler à de telles propositions ? Cela permettrait peut-être au personnel de s'épanouir et il y aurait ainsi plus de compétences en interne.
- le MCS a l'impression que le collège a des craintes quant à ses capacités à mettre ce type de projet en place.

**Le COLLEGE** : ce dossier est mené par Mme VANGOSSUM (particulièrement informée vu ses nombreux contacts), il est donc préférable de garder ce point pour quand elle sera

présente. Elle pourra mieux expliquer comment s'est déroulée la réflexion. Lors d'une formation, suivie par quelques membres du Collège et du personnel, il a été mentionné qu'il était important, pour une première démarche, de se faire bien encadrer afin que cela soit mis en place le plus sérieusement possible, avec des objectifs et une procédure bien claires. Au sein de la commune, il n'y avait personne qui soit spécialement formé, raison pour laquelle le Collège a décidé de se tourner vers une société spécialisée. Beaucoup de commune travaille avec ce type de société surtout pour un premier projet. Mme Vangossum, souhaitait être encadrée par des professionnels également pour pouvoir être formé sur le terrain.

Aucun membre du collège n'a pas répondu à notre question, cet engagement de 15 000 euros reposerait uniquement sur les épaules de Madame Vangossum ?

**CDH +** : souhaite revenir sur l'organisation du 11/11 et comprendre ce qu'il s'est passé puisqu'il était attendu à Florzé alors qu'il pensait devoir être à Sprimont.

**Le COLLEGE** : rappelle qu'il était imposé d'être maximum quatre personnes : une personne de la majorité + une personne de la minorité + deux représentants des anciens combattants par monument. Le Collège ne peut expliquer l'incompréhension qui s'est produite puisqu'une liste des représentants avaient bien été définie et présente ses excuses.

**CDH +** a été interpellée par des citoyens : à l'intersection entre la rue Mazeure et la rue des Fosses il y a un passage pour piéton qui n'a pas été retracé.

**Le COLLEGE** : il y a une réparation qui doit être préalablement réalisée. C'est de toute façon noté pour communication au service travaux.

**MCS** souhaite revenir sur la réunion publique qui a eu lieu pour le projet de la maison de repos à Dolembreux. - Le coût de la présentation a-t-il été pris en charge par le promoteur ? Si oui, le MCS trouve que c'est peut-être difficile pour le présentateur de rester neutre. Ne faudrait-il pas prévoir un marché pour ce type de service d'animation publique ? - Où en est le PV de cette réunion, puisqu'il avait été annoncé que le PV serait transmis aux participants ? - Pourrait-on avoir une copie de la réponse qui a été faite, comme annoncé au dernier conseil, pour le point selon lequel la région était soit disant juge et partie ?

**Le COLLEGE** : la commune a reçu un courrier de la Région wallonne cette semaine l'informant qu'il y a un problème de procédure. La Région wallonne avait dit qu'elle était compétente et en réalité elle s'est trompée. Elle s'est emmêlée les pinceaux avec l'ancien et le nouveau règlements. Le permis est donc caduc et ne peut pas être octroyé. La procédure doit être relancée et c'est donc la Commune qui sera compétente. Tout est donc remis en cause, l'ancien permis est toujours bon. Il est important de bien dire aux citoyens qu'il ne s'agit pas d'un permis qui a été refusé mais que c'est un permis qui ne peut pas être octroyé vu qu'il existe un problème de procédure. Le service se renseigne quant à la manière d'annoncer cette information afin que le citoyen ne soit pas mal informé. Le PV de la réunion a bien été réalisé et annexé au dossier transmis à la Région. Le Collège a été informé que vu le nombre de remarques faites par la Commune, la Région allait demander des plans modifiés. Une copie sera transmise comme annoncé aux participants et de toute façon vous aurez une copie en votre qualité de conseillère communale. Le Collège regrette l'erreur de la Région tant pour le demandeur que pour les services communaux qui ont perdu beaucoup de temps et qui doivent relancer toute la

procédure. Le point positif étant toutefois que si le demandeur réintroduit une demande il pourra tenir compte des remarques formulées.

Précisions que lorsque nous avons demandé une copie de procès verbal de cette réunion, Madame Ummels nous a répondu qu'elle se renseignerait pour savoir si nous pouvions en avoir une. Notre conseillère MCS lui a répondu que tous les participants avaient été informés qu'ils recevraient ce procès verbal. Etant donné qu'elle avait participé à cette réunion, elle y avait droit. De plus, en qualité de conseillère communale, nous avons accès à ces documents.

**MCS** : si un nouveau permis est proposé ne pourrait-on pas imposer, comme pour la rue Cochetay, l'aménagement de tout l'environnement de voiries (haies, aménagement du carrefour, arrêt de bus) ?

**Le COLLEGE** : de nombreux points étaient déjà inclus dans la demande de la Commune, suite également à la réunion publique : plantations, telles que haies et arbres mi-tiges, au niveau de la grand-route, passage pour piéton, déplacement de l'abribus, renforcement de l'emplacement de l'arrêt de bus pour que le bus ne gêne pas la circulation lorsqu'il est à l'arrêt. Il faudra évidemment obtenir l'accord du SPW-routes et du TEC.

**MCS** : comme l'ancien permis est toujours valable, le demandeur pourrait-il démarrer sa mise en oeuvre et demander des dérogations, des changements par la suite ?

**Le COLLEGE** : il pourrait démarrer la mise en oeuvre du permis et commencer une partie, par exemple la rénovation de l'ancien bâtiment et demander un nouveau permis pour le reste.

**CDH +** : n'y a-t-il pas moyen de faire à nouveau placer un distributeur de billets ?

**Le COLLEGE** : bpost a été interpellé il y a déjà un moment, puisque selon leur contrat de gestion il doit être mis à disposition un distributeur de billets lorsqu'il n'existe plus d'agence bancaire sur le territoire d'une commune. Il faut toutefois savoir que ING a voulu quitter le centre de Sprimont, en 2018-2019, pour s'installer vers Dolembreux, c'était donc toujours sur le territoire de Sprimont. En son temps, le collège a également rencontré les responsables de l'agence BNP Fortis afin de notifier sa déception quant à leur départ et la suppression d'un distributeur pour les citoyens. Cette semaine, bpost a informé la commune qu'un distributeur serait placé en 2021. Le dossier est à l'étude pour son emplacement car les architectes de bpost ont constaté que ce n'était pas possible de le placer dans leur bureau de Sprimont. Le Collège le souhaiterait dans une position centrale sur Sprimont village car c'était dans le centre de Sprimont que les banques étaient présentes. Cela fait donc plusieurs mois que le Collège s'occupe de ce dossier qui se dessine de plus en plus.

**CDH +** : l'agence bpost ne va-t-elle pas aussi partir ?

**Le COLLEGE** : il est dit beaucoup de choses.

**MCS** : souhaite une mise au point par rapport au point relatif aux projets d'écoles présentés lors de la séance publique du dernier conseil lors duquel elle était absente. On aurait fait de la conseillère MCS le portrait d'une institutrice qui appelait ses élèves, les directeurs en l'occurrence, pour leur faire ses remarques. La conseillère MCS souhaite préciser que - si elle a souhaité faire des remarques à chaque directeur c'était pas respect pour le travail accompli - tous les directeurs l'ont remerciée pour le travail qu'elle avait

réalisé tout en lui disant que ses remarques étaient pertinentes. La conseillère MCS pense que les directions l'ont plutôt vue comme une partenaire et non comme une institutrice, en tous les cas elle l'espère. Le travail étant par ailleurs conséquent et ce que les citoyens peuvent attendre d'une conseillère communale.

**Le COLLEGE** : c'est une déformation des propos car il avait été clairement souligné le travail consciencieux réalisé. Il ne s'agissait absolument pas d'une moquerie. Il présente ses excuses si les propos ont été mal rapportés et mal interprétés.